



Prades, le 19 mai 2004

Nos Réf. : PB/GB

Monsieur le Président
De la Chambre Régionale des Comptes
500, avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER

Paul BLANC

SENATEUR
DES PYRENEES ORIENTALES

MAIRE
DE SOURNIA

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre rapport d'observation définitive, qui m'est parvenu le 23 avril, concernant la gestion du SIVOM du Conflent. Je tiens, en préalable à rappeler que les exercices 2001 et 2002 ne concernent pas ma gestion. Pour le reste, ce document appelle de ma part la réponse suivante :

- Concernant la situation financière

Comme vous le signalez, les dépenses les plus importantes se rapportent aux contrats de prestations de service de personnel et d'intérêts d'emprunts nécessaires au fonctionnement du syndicat.

Celles-ci sont couvertes par deux types de recettes :

- les redevances d'ordures ménagères.
- le remboursement des salaires par la SAUR et le remboursement par les communes des annuités d'emprunts souscrits pour les travaux.

L'équilibre dépenses/recettes est réalisé. Le différé de perception dans le temps constaté provient de deux facteurs :

- un décalage de réception des factures,
- un encaissement des prestations dues par les collectivités ou établissements adhérents affecté également par des délais qui ne sont pas le fait du syndicat.

Le cycle est respecté sans pour autant suivre l'année civile. J'ai toujours regretté cet état de fait sans disposer des moyens permettant d'y remédier.

- Suivi des charges et produits

Je note sur ce point important que le rapport d'observation définitive souligne ma volonté d'assurer une bonne gestion du SIVOM. Toutes les instructions que j'ai données et qui ont été constatées vont dans ce sens.

La mise en place de la comptabilité M14 a ainsi été pour moi, l'occasion de rappeler constamment que le syndicat devait s'attacher à honorer ses factures dans des délais brefs, à résorber le déficit et à inciter les communes retardatrices dans



le paiement de leurs contributions à s'acquitter de leurs obligations.

Sur ce dernier point, je ne peux que regretter que mon souci de saine gestion n'ait pas été complètement entendu par certains adhérents.

Sur le contrat d'affermage :

Sa dénonciation pourrait selon vos observations engendrer le paiement d'une indemnité à la SAUR, pour rupture unilatérale, ce qui grèverait évidemment le compte du SIVOM . J'ai pris bonne note sur ce point, que votre rapport confirme ma position, à savoir que cette dénonciation a été réalisée conformément aux dispositions du traité et sous le contrôle du représentant de l'Etat.

Sur les produits :

Je réitère sur ce point les explications précédemment fournies, concernant la situation financière.

Depuis 1997, j'ai personnellement et régulièrement informé le représentant de l'Etat des difficultés de trésorerie, notamment celles concernant le recouvrement des produits et les problèmes engendrés par la position de la commune de Prades.

- *Application de la réglementation budgétaire et comptable*

La mise en œuvre de la comptabilité M14 a suscité quelques difficultés que je n'ai jamais dissimulées. Elles ont entraîné des problèmes formels, totalement étrangers à une volonté délibérée de ne pas respecter la réglementation budgétaire. Tout au contraire, les instructions que j'ai données durant cette période difficile prouvent mon souci d'engager le SIVON dans une démarche de saine gestion.

Le plus important problème, celui des restes à réaliser, a fait l'objet d'un suivi attentif. Comme le souligne le rapport, ces restes à réaliser, ont été constatés chaque année sur le compte administratif et systématiquement reportés dans les différents documents budgétaires. Les instructions de rigueur que j'ai donné ont finalement produit des effets bénéfiques, que vous reconnaissez d'ailleurs, en mentionnant que les mesures adoptées sont désormais en conformité avec les exigences budgétaires et comptables.

- *Sur les contrats de prestations de service conclu avec la STAN*

Les remarques contenues dans le rapport d'observation font état de difficultés que le syndicat a parfois éprouvé avec le concessionnaire. Ce dernier n'a pas toujours eu la rigueur



nécessaire souhaitée dans la facturation des prestations au SIVOM.

Les « prestations diverses » mentionnées dans le rapport provisoire ont toutes été justifiées. Sur le point de la validité des contrats, je partage bien sûr, votre position sur le respect des procédures de mise en concurrence.

Vous n'ignorez pas la situation difficile des petits syndicats intercommunaux, qui explique malheureusement trop souvent, le déficit de rigueur que tout comme vous, je le regrette. Je ne peux que déplorer, tout comme vous la faiblesse des moyens en personnel d'encadrement et le peu d'appui apporté dans le fonctionnement courant par les services de l'Etat et ceux de la collectivité départementale. Cet appui, pourtant sollicité et espéré tarde parfois à s'exprimer et entraîne toujours des problèmes, en ce qui concerne la gestion financière et comptable, toujours plus complexe, des services publics.

A ce titre, le travail de contrôle de la Chambre constituera un outil apprécié d'amélioration des relations entre les structures intercommunales rurales et leurs collectivités adhérentes, mais également avec l'Etat en région.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul BLANC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Paul Blanc", is located at the bottom right of the page. The signature is fluid and stylized, with a large loop at the beginning and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.